



n°95/10 Octobre 1995

ISLAM ET POLITIQUE

dossier rassemblé par Marie-Thérèse URVOY

L'énorme bibliographie actuelle sur "Islam et politique" montre combien le public est préoccupé par cette question. Le texte qui suit ne prétend pas y ajouter. Il est seulement un dossier, rassemblant entre autres plusieurs éléments déjà parus dans cette revue, destiné à donner une version la plus claire possible de la spécificité du problème politique en Islam.

Les événements, répercutés par les médias, de l'Iran, il y a 15 ans ou actuellement de l'Algérie, ont accredité auprès du public l'idée que l'Islamisme était révolutionnaire. La presse occidentale s'est émue, quand le gouvernement est intervenu dans les mosquées. Mais c'était juger selon nos critères et les islamistes l'ont bien compris, eux qui, pour se concilier l'opinion internationale, ont crié que la démocratie était bafouée, démocratie qu'ils méprisent totalement par ailleurs. Pourtant le gouvernement algérien n'a rien fait que de parfaitement traditionnel en

pays musulman, le prône du vendredi doit être fait au nom du souverain ou du chef du gouvernement ; si ce n'est pas fait c'est un acte de rébellion. Même la Syrie, qui se dit de constitution laïque, respecte cette règle. Pourquoi et comment nos critères sont-ils impropres ?

La conception musulmane de la révélation implique une théocratie.

La prophétie fait partie des objets de la foi islamique, infidèles sont ceux qui n'y croient pas ou s'y opposent. Le plus grand des prophètes et celui qui clôt la révélation est Mohammed. Il a été envoyé pour les arabes d'abord mais aussi pour les autres "gens du livre" (les juifs et les chrétiens), et le Coran contient et résume d'une façon pure toutes les révélations antérieures. A plus forte raison, Mohammed est-il envoyé aux idolâtres du monde entier et l'Islam a ainsi une portée universelle. Le prophète Mahomet parle au nom de Dieu et par conséquent son régime ne peut-être qu'une théocratie.

Dès le commencement et dans une société patriarcale où seuls les chefs de clan ont voix au chapitre de la cité, Mohammed s'impose comme organisateur de sa communauté. Du fait qu'ils ne sont pas de la même parenté, ses fidèles n'ont pas entre eux le lien de sang : c'est la religion nouvelle qui les unit et c'est là une nouveauté. Mohammed est le patriarche de cette communauté ; suivant les concepts du temps, il s'occupe de tous les besoins de la communauté, il en règle les difficultés et détermine à chacun le secteur et la mesure de son activité. **Temporel et spirituel** se trouvent ainsi confondus dès ce moment et cette non distinction reste, à travers les siècles, une des grandes caractéristiques de l'Islam. Et ceci est très important à noter pour comprendre les développements ultérieurs de la société musulmane, car c'est une communauté qui aura son style de vie que le Coran et plus tard le droit musulman stabiliseront, si bien que lorsqu'on parlera de civilisation musulmane on devra penser à un conditionnement temporel en même temps qu'à une doctrine qui anime.

Dès Médine, Mohammed régla le temps, le lieu, le mode de l'exercice du culte islamique, il établit la guerre sainte comme un des exercices les plus méritoires du culte nouveau. L'autorité du prophète est absolue, étayée par le Coran, décret divin.

A la mort du prophète en 632, il laisse un peuple unifié par la religion et par l'obéissance à l'envoyé d'Allah. Unification bien précaire, qui ne se maintint partiellement que grâce à la poigne des premiers successeurs de Mohammed. C'est à partir de cette période que l'on verra se préciser 3 attitudes qui marqueront l'Islam jusqu'à nos jours : sunnites, chi'ites, kharijites se révéleront dans des oppositions, quelques fois sanglantes, pour déterminer qui sera le Calife (successeur du prophète).

Cette théocratie se heurte aux exigences de survie de la communauté.

Les sunnites qui choisiront en fonction des intérêts de la communauté admettent le plus souvent les pouvoirs de fait. Dans la polémique contre le kharijisme, pour qui devrait être calife seulement le

plus méritant et contre le chi'isme pour qui l'autorité doit revenir aux membres d'une famille (celle du prophète).

Le Sunnisme s'est formé comme la reconnaissance de facto des choix qui avaient été faits pour incarner le Califat comme étant les plus utiles à la communauté. Et ce quelle que soit la manière de désigner l'élu.

La formule coranique : "Obéissez à Dieu, obéissez au prophète et à ceux qui ont autorité sur vous" (IV,59) a certes été l'objet de restrictions de la part de certains spécialistes qui ont ajouté : "à condition que ne soit rien ordonné qui aille à l'encontre des devoirs envers Dieu". Mais comme aucun souverain n'irait ordonner formellement de violer la shari'a, l'appréciation de la légitimité des prescriptions émanant de l'autorité politique reste bien aléatoire et peut passer à la limite, comme relevant plutôt de formes supérieures de scrupules religieux (notion de wara', c'est-à-dire la crainte en obéissant à un ordre, d'être entraîné à échéance lointaine dans une situation qui contredirait la shari'a). Les juristes n'entrent pas dans ces considérations et s'en tiennent à la matérialité de la loi : il suffit qu'elle soit respectée.

En dehors des critères qui sont nécessaires sous peine d'invalider la prise de pouvoir (être musulman, pubère et jouir de l'intégrité physique) le seul élément décisif est donc la paix intérieure de la communauté. Il faut souligner un premier "dérapage" dans les traités de droit musulmans lorsqu'ils parlent de "communauté" aussi bien pour l'ensemble des musulmans soumis au Calife que pour une région particulière soumise à un dirigeant local. Cette ambiguïté permet le transfert de toutes les prérogatives non religieuses du successeur du prophète à n'importe quel responsable politique en place. Polysémie du mot "Umma" qui désigne soit la communauté dans sa totalité, soit une communauté particulière. De même pour la désignation du mot "musulman" : d'une région, ou les musulmans en général.(ex.: l'impact de la formule: "les musulmans sont en péril"). Ce qui conduira ultérieurement certains pays arabes musulmans, même prétendus laïques, à se servir de ces principes religieux. Cette prédilection pour le statu quo qui marque la tradition sunnite, mais que l'on peut retrouver dans l'Islam chi'ite aussi, malgré l'image donnée par la révolution iranienne, a une conséquence capitale en ce qui concerne la nature du pouvoir en Islam.

Les chi'ites sont des légitimistes. Au lieu d'un calife élevé sur le trône de la souveraineté par une investiture humaine, ils ne veulent reconnaître comme chef légitime de l'Islam au spirituel et au temporel que l'Imam investi de cette qualité par une disposition et une désignation divines. Le premier est Ali. Toute autre constitution du Califat est, au temporel une usurpation et, au spirituel, un attentat à la seule direction légitime de la communauté.

Les kharijites eux rejettent sunnites et chi'ites et professent que le califat doit être conféré au plus digne par le libre choix de la communauté. Ils ne sont pas légitimistes. Pour eux, le chef de la communauté est un **Imam** (chef religieux) et pas seulement un calife. Sa désignation par élection repose sur ses qualités éminentes de musulman quels que soient sa race et son sang. Il est chef et modèle. Mais il n'a pas l'interprétation des écritures, il est soumis à l'écriture dans son interprétation. Aussi est-il constamment épié, surveillé pour que la communauté soit assurée de la parfaite conformité de sa conduite avec l'écriture. Faute de quoi il peut être déposé sans délai. Partisans d'une stricte observance en matière de culte et de foi, les kharijites sont les

puritains de l'Islam. Le kharijisme en tant que théocratie qui maintient ce puritanisme, sera combattu fortement et disparaîtra comme mouvement politique mais c'est pour réapparaître à l'intérieur du sunnisme dans les formes qui généreront le fondamentalisme.

Aspects actuels de cette tension

Ce panorama condensé nous permet de mieux situer l'Islam, ses racines historiques et ses liens avec la politique. Cela nous permet aussi de mieux comprendre la genèse de certains courants et mouvements qui dominent dans le monde islamique.

Le sujet est tellement d'actualité qu'il a conduit quelques auteurs tel que Olivier Carré à une réflexion sur "un Islam laïque" et à prôner un retour à "la grande tradition" seule authentique pour lui, bien que non conforme à cet islam qui se fait craindre aujourd'hui. Cet auteur, cherche à localiser cette "grande tradition" supposée tolérante et préadaptée à la sécularisation, afin d'y voir la vérité originare de l'Islam.

Par "grande tradition" Carré désigne une attitude de l'ensemble de l'Islam classique: Mais il n'y a pas de désignation explicite de jalons marquant une telle tradition. Il est certes rappelé utilement que le chi'isme n'est pas par essence terroriste mais qu'il a très tôt opté pour un véritable "quiétisme politique". Or les traités juridiques et notamment les célèbres "statuts gouvernementaux" d'al-Mawardi (11ème siècle) insistent sur les renvois de chaque partie à l'autre ; à savoir les Ulémas ou hommes de religion d'une part, les califes, sultans, rois ou présidents d'autre part : les juges n'ont d'autorité que délégués par le souverain, inversement les Ulémas contrôlent la licéité des impôts, l'usage de la force (légitime dans la voie de Dieu), le rôle de la police. Il est certain que cette institutionnalisation de deux pouvoirs non pas séparés mais face à face a entraîné nombre de compromissions : il y a de nombreux exemples de concessions accordées par les hommes politiques à la pression des Ulémas d'autant plus que ces derniers agissaient sur les foules. Il est visible aussi que, par le jeu des nominations, le pouvoir forçait assez facilement les hommes de religion à la composition. Cette confrontation des pouvoirs est due à la possession du "savoir", qui est par excellence religieux. Cette connexion entre pouvoir et Ulémas est à la fois concurrente et inévitable dans une société islamique.

Ce qui est nouveau actuellement c'est que, surtout depuis la suppression du Califat en Turquie (1924) sous l'impulsion de Mustafa Kemal, les pouvoirs ne sont plus reconnus par certains hommes de religion puisqu'ils sont seulement "de fait" et n'ont reçu aucune délégation "de droit". Auparavant on contestait des personnes, non des régimes. Maintenant on a repris le terme de jahiliyya (ignorance et barbarie censées caractériser l'anté-islam) pour lui donner une signification politique immédiate : est de la jahiliyya tout régime qui n'est pas intégralement islamique. Pour prendre un exemple concret, autrefois seul un responsable politique lançait le jihâd, satisfaisant ainsi au caractère religieux de sa fonction. Les hommes de religion se contentaient d'orchestrer cet appel auprès des masses. Or actuellement le jihâd manipulé par les politiciens n'a aucun écho (ex Saddam Husein) mais il est efficace quand il l'est par les hommes de religion qui deviennent alors le pivot de groupes très vastes (l'Iran de Khomeyni) ou très restreints (les groupuscules activistes), mais toujours de même

essence parce qu'ils résultent de cet investissement naturel du pouvoir politique par le pouvoir spirituel.

Il est vrai que les fondamentalistes actuels réincarnent des traits du kharijisme ; mais si le kharijisme a été marginalisé assez tôt et a d'ailleurs perdu sa virulence initiale, c'est parce que l'Islam majoritaire s'est approprié l'essentiel de ses thèmes. Ceux-ci étaient périodiquement réactivés par les très nombreux mouvements populaires qui scandent l'histoire de l'Islam classique (IX-XI° s.)

Difficultés qu'a l'Occident a percevoir cette situation.

Il faut dire que la tentative d'O. Carré n'est pas isolée, car beaucoup souhaitent ardemment "civiliser" un islam désormais massivement présent en Europe. Or, de fait, il y a eu des tendances très diverses qui ont convergé. Ainsi le 18° siècle anti-religieux a cultivé le mythe de l'Islam à la fois "religion naturelle" (contre les mystères chrétiens) et "tolérant". Cela pouvait cohabiter avec un rejet total du fanatisme de Mohammed. A l'époque de la révolution, les choses se précisent : Volney (fin 18° s.) lance un mouvement philo-druze qui s'est fait encore sentir à l'époque de la guerre du Liban ; les Druzes ont tous les avantages de l'Islam sans en avoir les inconvénients. Par la suite, il y eut le philo-islamisme d'un Massignon dont la plupart des adeptes ne connaissent que quelques textes faciles tel que "Parole donnée" sans entrer davantage dans l'analyse. Il y a maintenant des entreprises comme celle du P. Lelong qui fait partout la promotion du "Musulman éclairé" nous proposant un islam idéal, qui n'a qu'un seul défaut, c'est de n'avoir jamais existé dans la réalité. Malheureusement ces divers courants s'enchevêtrent dans le grand public et créent la confusion plutôt qu'une compréhension féconde. On cherche des états d'âme non la vérité basée sur l'histoire et ses données.

Caractéristiques du fondamentalisme musulman.

Maintenant nous pouvons nous demander si la confusion politico-religieuse attribuée à l'Islam est constitutive. Tout comme est constitutive la négation de toute distinction entre le sacré et le profane. En vérité, le cas de l'Islam ne se réduit pas au trinôme "religion-état-vie profane" (dîn-dawla-dunyâ). C'est la nature même du **texte fondateur** qui pose problème. Je m'explique : comme la Torah, le Coran contient des préceptes, individuels et collectifs qui sont conçus comme la parole de Dieu elle-même. Le fondamentalisme peut se trouver partout. Mais un fondamentaliste chrétien ne pourra se réclamer que de faits de tradition : il pourra se figer sur certaines pratiques religieuses ou s'enthousiasmer pour "l'ordre chrétien médiéval" etc...mais il ne pourra pas se réclamer d'un texte fondateur. Au contraire, un juif ou un musulman ont dans leur texte sacré -même, un ensemble de prescriptions qui donnent le sentiment de disposer matériellement d'un 'manuel qu'il n'y a qu'à appliquer". La comparaison avec le Judaïsme est utile parce que dans cette religion où existe pourtant un fort courant libéral, le fondamentalisme est aussi très puissant. On voit même quotidiennement des juifs élevés dans la mentalité libérale découvrir les délices du retour aux fondements d'un texte appliqué à la lettre. A plus forte raison dans l'Islam dont la majorité des adeptes appartiennent ou viennent du tiers-

monde, une telle séduction peut-elle s'exercer, surtout après les désillusions de l'occidentalisation.

Beaucoup de pays musulmans ont connu la résurgence du fondamentalisme notamment après l'épisode du **wahabisme**, mouvement né au désert d'Arabie à la fin du 18ème siècle. Il a comme objectif de restaurer dans toute sa pureté la religion musulmane, à partir du rite hanbalite, le plus littéraliste des 4 rites reconnus dans l'islam. Le fondateur Mohammad ibn Abd al Wahab (+ 1787) était arrivé à la conviction que seule une réforme puritaine peut affranchir la foi ancestrale des innombrables altérations et la restaurer dans son éclat d'autrefois. Au 19ème siècle les wahabites donnèrent du fil à retordre à la Sublime Porte ottomane. Plus près de nous, c'est en s'appuyant sur ce mouvement qu'Ibn Séoud partit à la conquête de l'Arabie et des villes saintes. Le mouvement, au moins quant à ses idées et à ses principes d'intransigeance, a gagné de nombreux partisans : le mouvement des Frères musulmans en Egypte lui est fort apparenté du point de vue des idées et des méthodes. Et l'association des Ulémas d'Algérie s'appuyait sur les idées wahabites pour partir en guerre contre les marabouts et les confréries, et tenter de réformer l'islam algérien. Cela fut vrai jusqu'à l'indépendance.

Somme toute, Ibn Séoud et Mustafa Kemal ont ceci en commun : ils ont tenté chacun à sa façon et à la même époque de faire de leurs pays des nations au sens actuel du terme. Mais alors que Mustafa Kemal voit dans l'Islam l'obstacle principal à la modernisation de son pays et sécularise la vie politique à grands coups de réformes, Ibn Séoud lui, prend appui sur un islam pur et dur, sur le Coran qui est l'expression la plus authentique de l'arabisme. Le régime politique de l'Arabie Séoudite s'est façonné peu à peu et au fur et à mesure de la formation de l'Etat. Mais son inspiration wahabite en le ramenant aux sources de l'Islam en fait un dérivé très direct du vieux système califal : "une théocratie bédouine". La constitution séoudienne est très différente des textes constitutionnels occidentaux ou encore des textes que les pays arabes se donneront par la suite. Elle ne cherche pas à sacrifier à la mode démocratique et présente, sans complexe, un régime de monarchie absolue et théocratique. Concrètement, c'est une constitution qui mêle à la façon des traités de droit musulmans les règles constitutionnelles et les recettes de gestion administrative. Il est indiqué, en outre, que la source du droit est religieuse. Le mot de démocratie ne figure dans aucun texte constitutionnel séoudien et constituerait d'ailleurs, dans la perspective d'un retour au pur islam un anachronisme. En revanche, on y trouve très normalement signalée "la consultation" (shûra) qui est conforme aux plus vieilles traditions islamiques. D'ailleurs les intégristes de nos jours ne se privent pas d'assimiler cette pratique à une pratique démocratique. Il ne faut pas se laisser abuser : quelle que soit la qualité de l'application de la "consultation", seule l'opinion du chef prévaut.

Tentatives laïques.

Nous constatons qu'à l'indépendance une volonté de laïcisation dans certains pays musulmans s'était amorcée : Ataturk (Mustafa Kemal) en Turquie, les Pahlavi en Iran, le roi Daoud en Afghanistan; les deux derniers basculèrent brutalement dans des régimes "religieux", le premier souffre d'une poussée grave d'islamistes terroristes.

Dans les pays arabes le nationalisme arabe va accoucher de personnages comme Nasser et de parti comme le Ba'th. Le premier va incarner l'arabisme pur, socialiste, égalitaire et surtout révolutionnaire; en effet Nasser s'appliquera à éliminer le mouvement des "frères musulmans" qui réclamaient une part du pouvoir, ils seront pourchassés et emprisonnés après l'attentat auquel échappa Nasser en octobre 1954. Néanmoins sur le plan doctrinal le socialisme arabe s'est toujours voulu respectueux de la religion et les manuels d'enseignement religieux s'efforçaient à chercher dans la phraséologie coranique les éléments socialistes qu'ils pensaient pouvoir retrouver. De même le socialisme arabe a toujours laissé volontairement une place au secteur privé et à l'initiative économique privée dans une certaine mesure, on ne nationalisait pas tout.

Jusqu'à sa mort en octobre 1970 Nasser tiendra le pays dans les principes qu'il mettra toujours en avant : démocratie, socialisme et anti-impérialisme. Cette idéologie qui revêt très vite l'aspect d'une dictature impitoyable déclenchera des mouvements de grève et de protestation notamment à l'Université où professeurs et étudiants seront réprimés dans des bains de sang.

En Syrie puis en Iran, le Parti Ba'th est au pouvoir depuis 1963 non sans avoir traversé des crises internes. C'est un parti idéologique qui se distingua de tant d'autres partis qui ne sont que des groupements d'intérêt.

Le Ba'th (Parti socialiste de la résurrection arabe) a été fondé au lendemain de la 2ème guerre mondiale par un intellectuel damascain, Michel Aflak, syrien de religion grecque orthodoxe, formé à Paris et nourri d'idées socialistes, il est devenu le théoricien fondateur du parti avec des théories dont les bases essentielles sont le nationalisme arabe et le socialisme arabe. Michel Aflak a précisé ses idées touchant à ce qu'il a appelé le nationalisme arabe et à son opposition au communisme, il fixe à la religion et plus précisément à l'Islam, un rôle qu'il définit avec soin. Il voit "dans la religion une expression authentique de l'humanisme qui peut évoluer ou changer de forme, progresser ou retarder mais non disparaître".

Ainsi pour le chrétien Aflak, l'Islam doit être intégré dans le nationalisme arabe car c'est la manifestation la plus brillante de l'existence et de l'originalité arabe. Le nationalisme arabe procède de l'Islam et en prend en quelque sorte la relève. L'Islam apparaît dans cette conception comme l'une des composantes d'un tout qui est la nation arabe. Et pour mieux comprendre le rôle du Ba'th dans la genèse du nationalisme arabe nous pouvons parler de cette audacieuse tentative de sécularisation de l'Islam envisagé comme un mouvement spirituel national arabe, dont les aspects théologiques, juridiques et culturels sont délibérément ignorés. Ce processus traduit fidèlement les aspirations de cette jeune génération arabe qui hésite devant la logique extrême de l'athéisme marxiste et reste encore attachée à l'Islam, au moins en tant que valeur culturelle. Notons cependant que le Ba'th n'a jamais eu d'adhérents en grand nombre et par suite le Ba'th n'a jamais été un parti de masse. La branche irakienne du Ba'th ne constitue pas un ensemble uni, les fractions modérées et dures s'opposaient et s'entredéchiraient, et l'ingérence des dirigeants syriens est vivement ressentie à Bagdad. De fait, le Ba'th en Irak n'a pas empêché, bien au contraire, que l'on dise de ce pays qu'il était comme la Syrie : "une usine à coups d'état".

Confrontation des perspectives.

La situation politique des divers pays musulmans est actuellement commandée par le conflit entre ces diverses tendances. L'Arabie Séoudite prétend incarner l'islam original. Le Royaume marocain garde au souverain son titre **d'imam**, mais l'influence occidentale se fait également sentir dans la constitution des gouvernements, par exemple : l'existence d'une opposition etc...Les autres pays sont des démocraties. Cela part des "Républiques islamiques" (Iran, Pakistan, Soudan, Lybie, Mauritanie), qui cherchent à éliminer autant que possible toute forme de législation occidentalisation au profit de la **SharVa**, mais qui sont obligés de combler par cette influence occidentale les nombreux vides laissés, de fait, par celle-ci (le Coran ne traite avec précision que des points mineurs comme l'héritage, le témoignage, le partage du butin de guerre sainte, et laisse des points capitaux comme la production et l'échange des biens, se contentant pour eux de formules très générales). L'éventail des démocraties va jusqu'aux régimes laïcisants comme l'Iraq, ou théoriquement laïques comme la Syrie. Le Socialisme arabe ayant échoué, le Ba'th étant fortement contesté, nombre de mouvements fondamentalistes sont ainsi propulsés au premier plan. L'influence sur eux de l'Arabie Séoudite reste considérable ne serait-ce que par ses subsides financiers. Mais ceux-ci se raréfient. Le mouvement des Frères Musulmans, qu'elle épaulait, a été débordé par des tendances plus radicales (en particulier le Tabligh : mouvement pour la diffusion islamique mondiale). Des mouvements comme le FIS ont été d'abord soutenus par elle, puis rejetés quand ils ont pris parti pour l'Iraq lors de la guerre du Golfe, l'Arabie devenant alors, pour les plus extrémistes, suspecte de pro-occidentalisme!

La situation de conflit actuel explique donc cette profusion de mouvements fondamentalistes, encouragés par l'exemple et l'appui du modèle iranien. Pour conclure, je rappellerai ses traits doctrinaux fondamentaux. L'Islam est essentiellement une religion légale. Rien n'est laissé à l'arbitraire ni à l'initiative du croyant. Le fiqh (droit musulman) embrasse donc l'ensemble des obligations que la Shari'a impose au musulman en sa triple qualité de croyant, d'homme et de citoyen d'une théocratie.

Il faut savoir par ailleurs que selon la Shari'a (rétablie par l'Iran, le Pakistan, le Soudan, la Libye, la Mauritanie et existante de tout temps en Arabie Séoudite), le monde est divisé en deux domaines "domaine de l'Islam" et "domaine de la guerre" (tout territoire où la Shari'a n'est pas appliquée - et dans le "domaine de l'islam" les dhimmis sont soumis à la loi islamique pour tout ce qui concerne le droit public ; seul le droit privé: mariage, héritage reste propre à la communauté) et si le conflit n'est pas permanent de fait avec celui-ci, il l'est de droit. Autrefois, un pays musulman ne déclarait jamais la guerre à un pays non-musulman, mais tout au plus pouvait-il "déclarer une trêve" de 10 à 20 ans qui devenait caduque d'elle-même au bout de ce délai sans autre acte juridique.